Sauveteur Secouriste du Travail

(14h00 minimum)

1. Objectif

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident et dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures spécifiques liées en matière de prévention, de mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail, permettant ainsi de limiter le nombre et l'importance des accidents du travail.

2. Prérequis

Aucun

3. Moyens pédagogiques

Alternance de 40% de théorie et 60% de pratique.
Les formations sont délivrées par des formateurs titulaires du certificat de formateur avec application de trois méthodes : démonstrative, applicative et heuristique (ex : phase de découverte par un brainstorming), exercices d'apprentissage en groupe, exercices de simulation.
Les moyens pédagogiques mis en place : Mannequins de secourisme (adulte-enfant-nourrisson) - Défibrillateur de formation - Veste de protection Heimlich - Coupe des voies aériennes supérieures - Plan d'intervention SST et pictogrammes - Petit matériel de mise en situation (téléphone, faux bris de verre, couteau plastique, ...) - Maquillage et fausses plaies - Ordinateur - Vidéoprojecteur - Présentation PowerPoint supports INRS.
Chaque stagiaire se verra confier à l'issue du stage, un aide-mémoire à jour des dernières modifications règlementaires issu de l'INRS.
Des exercices de mise en pratique des connaissances seront réalisés au cours de la formation avec mises en situation réelles et exercices.

4. Contenu et découpage horaire

1ère partie : Le Sauvetage Secourisme du Travail (1h30)

Les principaux indicateurs de santé au travail dans l'établissement ou la profession (les accidents du travail, les maladies professionnelles, les accidents du secteur d'activités et de l'entreprise, …) ;
Le rôle de Sauveteur Secouriste du Travail dans et hors de l'entreprise ;
Les obligations de l'entreprise ;
Le cadre juridique de l'intervention du SST ;
La place du SST en articulation avec les autres intervenants en cas d'accident.
Le cadre juridique de son intervention dans et hors de l'entreprise :

- Notions d'obligation de porter secours et de limite de responsabilité ;
- Principe de réparation du dommage.

2ème partie : Les risques persistants pour protéger (1h)

Le processus d'alerte aux populations ;
Les dangers et les personnes exposées ;
La phase d'analyse : identification du danger et des personnes exposées ;
La phase d'action : le dégagement d'urgence ;

Les notions de situations dangereuses.

3ème partie : De protéger à prévenir (30m)
Supprimer ou isoler le danger persistant, ou soustraire la victime au danger persistant sans s'exposer soi-même ;
Repérer les dangers dans une situation de travail ;
Repérer les personnes qui pourraient être exposées aux dangers identifiés ;
Supprimer ou faire supprimer des dangers dans une situation de travail, dans la limite de son champ de compétence ;
Définir les actions de prévention ou de protection à réaliser permettant la suppression de la situation.

4ème partie : Examiner (30m)
Connaître les 4 signes indiquant que la vie de la victime est menacée et savoir les rechercher ;
Reconnaître les autres signes ;
Connaître l'ordre de priorité des résultats à atteindre.

5ème partie : Alerter ou faire alerter (30m)
Connaître les éléments du message d'alerte ;
Connaître l'organisation des secours dans l'entreprise (consignes internes, plan de secours, …) ;
Connaître les numéros d'urgence (interne à l'entreprise et secours publics) ;
Connaître l'existence et l'emplacement des moyens adaptés mis en place dans l'entreprise.

6ème partie : Secourir (10h)
Mise en pratique des actions appropriées à l'état de la victime dans les différentes situations de :
- Saignement abondant ;
- Étouffement ;
- Malaise ;
- Brûlure ;
- Douleur ;
- Plaies graves et simples ;
- Pas de réponse et respiration ;
- Pas de réponse ni respiration.

5. Évaluation

La fin de formation sera annoncée par les épreuves certificatives :
1ère épreuve certificative réalisée à partir de la mise en place d'une situation d'accident de travail simulée, suivie le cas échéant d'une analyse avec le formateur.
2ème épreuve certificative réalisée sous la forme d'un entretien entre le candidat et le formateur ayant comme support la mise en situation de travail simulée précédemment.
(Les stagiaires sont évalués par le biais de la grille certificative I.N.R.S.)

6. Attestation

A l'issue de la formation et sous réserve de valider l'évaluation finale, chaque stagiaire se verra remettre l'Aide-mémoire SST, une attestation de participation et de réussite ainsi qu'un Certificat de Sauveteur Secouriste d'une durée de validité de 2 ans renouvelable par un stage de Mac SST (Maintien et Actualisation des Compétences).